

N° DE DOSSIER POUR PAIEMENT (matricule, en haut à droite du compte)

Exemple : 1111-11-1111-1-111-1111 (Si plus de 6 dossiers, voir l'annexe à la dernière page)

TITULAIRE (S) DU COMPTE BANCAIRE

Nom et prénom du ou des titulaires

Numéro de téléphone résidentiel (incluant l'indicatif régional) Numéro de téléphone au travail (incluant indicatif régional)

Adresse, ville, province, code postal

Courriel

Nom de l'institution financière N° de l'institution N° de transit N° compte (avec chiffre vérificateur)

ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

Ville de Rivière-du-Loup

AUTORISATION DE RETRAIT

Je soussigné(e) (s'il s'agit d'une personne morale), ici représentée par son ou ses représentants dûment autorisés, autorise la Ville de Rivière-du-Loup à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus, selon le choix suivant :

Option A

Paiement préautorisé en 4 versements, sans frais ni intérêts, aux dates d'échéances légales indiquées aux montants établis pour la facture de taxes annuelle, le compte de taxation complémentaire, les factures diverses au foncier ou droit de mutation.



Cette autorisation est valable pour les types de comptes énumérés ci-dessus, tant et aussi longtemps qu'une demande écrite de changement ou d'annulation de DPA n'est pas faite.

Option B

Versements égaux (tout solde au compte)

mensuels	<i>Avec intérêts et pénalités</i>
hebdomadaires	<i>Date du premier retrait</i>
tous les 14 jours	<i>(selon le détail du calcul des versements égaux)</i>



Cette autorisation est valable pour les comptes de taxes annuels seulement.

Si vous désirez renouveler, vous devez communiquer avec nous chaque année au 418 867-6711 après la réception de votre compte de taxes.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE LES FONDS SERONT DISPONIBLES AUX DATES DES PRÉLÈVEMENTS, CAR DES FRAIS DE 25 \$ S'APPLIQUERONT POUR RETOUR DU PAIEMENT.

CHANGEMENT OU ANNULATION

J'informerai la Ville de Rivière-du-Loup, dans un délai raisonnable, de tout changement aux présentes.

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sous réserve d'un préavis d'au moins 10 jours civils. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec le Service des finances et de la trésorerie de la Ville de Rivière-du-Loup. Je peux également communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements au www.paiements.ca. Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'est pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grossière de sa part.

Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation. Je confirme également que j'ai le pouvoir de débiter le compte visé au terme de ma convention de compte avec mon institution financière. Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à la Ville de Rivière-du-Loup équivaut à la remettre à mon institution financière.

REMBOURSEMENT

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.paiements.ca.

L'institution financière me remboursera, au nom de l'organisme, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils pour un DPA personnel et dans les 10 jours ouvrables pour un DPA d'entreprise, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible. Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qui y est établie. Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre la Ville de Rivière-du-Loup et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

RENONCIATIONS

J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement.

Je renonce également à tout préavis modifiant le montant des prélèvements tant que l'objet de l'autorisation de retrait est respecté.

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au paiement préautorisé soient communiqués à l'institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

SIGNATURE DU OU DES TITULAIRES

Signature du titulaire du compte

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du second titulaire
(S'il s'agit d'un compte pour lequel deux signatures sont requises)

Date (jj/mm/aaaa)

IMPORTANT

- Joindre un chèque personnel portant la mention ANNULÉ pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser la Ville de Rivière-du-Loup.
- Faire parvenir ce formulaire à la Ville de Rivière-du-Loup au Service des finances et de la trésorerie au moins 10 jours avant la date d'échéance, soit par la poste à l'adresse inscrite ci-dessus ou par courriel en cliquant sur le bouton Envoyer.
- Inclure 1 des 4 coupons de versement du compte de taxes.

**Pour toute information, communiquez avec le personnel
du Service des finances et de la trésorerie au 418 867-6711**

Annexe

Veillez saisir les matricules supplémentaires, le cas échéant.